



Discriminations systémiques dans l'accès aux soins : il est temps d'ouvrir les yeux

📅 Publié le 16 mai 2025

👤 De Uniopss

SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Invisibles dans les statistiques, trop souvent oubliées des politiques publiques : les discriminations dans l'accès aux soins persistent et se renforcent. Derrière les chiffres, des

vies en souffrance comme le démontre l'étude publiée par le Défenseur des droits (1). Alors que le droit à la santé est un droit fondamental, l'accès aux soins reste profondément inégalitaire en France. Les discriminations ne relèvent pas de faits isolés, mais s'inscrivent dans des logiques systémiques renforcées par les inégalités socio-économiques et institutionnelles.

Sollicitée par le Défenseur des droits au moment de ses travaux, l'Uniopss a apporté une contribution nourrie par les retours de ses adhérents. Il en ressort les éléments suivants (2) :

Des études récentes confirment que les femmes, les personnes nées dans les Outre-mer et les personnes en parcours de migration ont 1,5 à 2 fois plus de risques de subir des discriminations dans leur parcours de soins. Les bénéficiaires de l'AME, en particulier, font l'objet de refus explicites de rendez-vous médicaux dans 10 % des cas. Ce traitement inégalitaire constitue une atteinte grave à l'égalité d'accès aux droits.

Ces discriminations ont des conséquences directes sur le recours aux soins : 14 % des personnes ayant vécu une expérience négative avec le système de santé déclarent y avoir renoncé par la suite. Au total, 37 % des Français ont déjà renoncé à des soins nécessaires, un phénomène particulièrement marqué chez les publics les plus précaires - les femmes en tête.

Certaines populations encore plus exposées

- Personnes en situation de handicap : obstacles physiques, refus de soins à domicile, maltraitance institutionnelle. Elles renoncent deux fois plus souvent à consulter un médecin par crainte du déroulement de la consultation.

- Personnes vivant avec des troubles psychiques : stigmatisées, peu accompagnées, souvent désinformées sur leurs droits, elles sont exclues de dispositifs de compensation et de soins adaptés.

- Personnes en parcours de migration : refus de soins fréquents, ruptures de droits liées à la gestion de l'AME, non-inscription dans les parcours de soins coordonnés. L'égalité d'accès aux soins n'est pas respectée.

- Personnes privées de liberté : manque d'accès aux soins, délais interminables pour les spécialités médicales, conditions indignes de prise en charge. Les femmes incarcérées, minoritaires, subissent une double invisibilisation.

Un appel urgent aux pouvoirs publics

L'Uniopss demande une réponse politique forte et structurelle. Il est urgent de garantir un accès effectif, digne et sans discrimination au système de santé pour toutes et tous. Les mesures existantes sont insuffisantes. L'État doit pleinement assumer sa responsabilité et mettre fin à ces inégalités. Le droit à la santé ne peut

plus attendre.

Discriminations dans l'accès aux soins - Quelques chiffres clés :

- 1,5 à 2 fois plus de risques de subir une discrimination pour :
 - Les femmes.
 - Les personnes nées en Outre-mer.
 - Les personnes en parcours de migration.
- 14 % des personnes ayant vécu une discrimination dans le soin renoncent ensuite à de futurs soins.
- 37 % des Français ont déjà renoncé à des soins nécessaires (17 % à plusieurs reprises) en raison de leur situation économique.
- Phénomène plus présent chez les femmes, car elles représentent :
 - 70 % des travailleurs pauvres.
 - 82 % des emplois à temps partiel.
 - 85 % des familles monoparentales, dont 1 sur 3 vit sous le seuil de pauvreté.
- Personnes en situation de handicap :
 - Renoncement deux fois plus fréquent par crainte de la consultation.
 - 5,4 % renoncent à un rendez-vous pour raisons de transport (contre 2,6 % dans la population générale).
- Personnes couvertes par l'AME :
 - Perdent 25 % de chance d'obtenir un rendez-vous médical.
 - Rendez-vous obtenus dans seulement 33 % des cas chez les généralistes.
 - 10 % des refus de rendez-vous aux bénéficiaires de l'AME sont explicitement discriminatoires.

(1) Rapport de mai 2025 du Défenseur des droits - Prévenir les discriminations dans les parcours de soins : un enjeu d'égalité. Accéder au lien ci-contre.

(2) Contribution de l'Uniopss de décembre 2024 adressée au Défenseur des droits (cf ci-contre)

[Accéder au rapport du Défenseur des droits - mai 2025](#)

Communiqué de presse du 06/05/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

113.35 Ko